

Arrêté ARS n°2023-14-0401

Arrêté Département n° 2024-289

Portant :

- **modification de la programmation autorisée par l'arrêté ARS n°2023-14-0101 et Départemental n°2023-357 du 19 juillet 2023 ;**
- **programmation des évaluations de la qualité des établissements et services médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, pour le secteur des personnes âgées du département de l'Ardèche**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil départemental de l'Ardèche

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental et régional d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu le schéma départemental en vigueur ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté ARS n°2023-14-0101 et Départemental n°2023-357 du 19 juillet 2023 portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code, sur le secteur des personnes âgées du département de l'Ardèche ;

Considérant l'instruction n°DGCS/SD5B/2023/91 du 28 juin 2023 relative à la mise en œuvre de l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Considérant la nécessité d'adapter la programmation pluriannuelle au regard de l'évolution de l'offre médico-sociale sur le Département de l'Ardèche, notamment en raison de :

- la création de nouveaux établissements et services médico-sociaux sur le territoire, du fait de la pérennisation de dispositifs expérimentaux, et/ou de fermetures potentielles de structures ;
- du regroupement de plusieurs établissements et services sociaux et/ou médico-sociaux ;
- la programmation de négociations de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) afin d'ajuster la date de l'évaluation avec celle de réalisation du diagnostic CPOM, notamment dans le cas de cessions d'autorisations ;
- du souhait de gestionnaires de regrouper les évaluations de ses structures et services ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Conformément aux articles L. 312-8 alinéa 1 et D. 312-204 alinéa 1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la programmation pluriannuelle annexée à l'arrêté ARS n°2023-14-0101 et Départemental n°2023-357 du 19 juillet 2023 est modifiée comme indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : La programmation pluriannuelle, prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, des échéances prévisionnelles de transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code porte sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et sur le secteur des personnes âgées du département de l'Ardèche. En application de l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles, et compte tenu du rythme quinquennal des évaluations :

- les établissements et services autorisés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009 ayant transmis le résultat de leur évaluation avant le 1^{er} juillet 2023 sont intégrés dans la programmation pluriannuelle à compter du 1^{er} janvier 2028 ;
- les établissements et services ayant transmis leurs résultats d'évaluation entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2023 doivent transmettre un nouveau rapport d'évaluation à l'autorité en charge de leur autorisation entre le 1^{er} juillet 2028 et le 31 décembre 2028, sauf si, en application de l'article 1 du présent arrêté, les établissements et services ont fait l'objet d'une modification de la programmation.

Cette programmation peut être modifiée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq années suivantes.

Article 3 : Les résultats des évaluations sont à transmettre aux autorités compétentes, conformément à l'article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa publication pour les tiers, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil départemental de l'Ardèche, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 5 : La Directrice de la délégation départementale de l'Ardèche de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Directrice Générale des Services par interim du Département de l'Ardèche, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

Fait à Lyon, le **15 JUL. 2024**

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Par délégation,
Le Directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

Le Président du Département de l'Ardèche
Olivier AMRANE

Annexe relative à la programmation du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2028 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements et services médico-sociaux autorisés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental de l'Ardèche pour le secteur des personnes âgées

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} semestre	S.A.R.L. "LES OPALINES"	070000666	EHPAD LA MAISON TOURNONAISE	070784046
		SAS LES OPALINES VIVIERS	070001144	EHPAD RÉSIDENCE DU LAVÉZON	070786264
	2 ^{ème} semestre	ASSOCIATION MON FOYER	070000518	EHPAD RESIDENCE MON FOYER	070783493
		CCAS DE CHARMES SUR RHONE	070008057	EHPAD LES MIMOSAS	070780614
		CCAS LE POUZIN	070784202	EHPAD L'AMITIE	070783832
		CH DES CEVENNES ARDECHOISES	070007927	EHPAD DE L'HOPITAL DE JOYEUSE	070784533
				EHPAD DU CH LEOPOLD OLLIER	070784582
				EHPAD RESIDENCE VAL DE BEAUME	070780630
		EHPAD LES CHARMES	070000492	EHPAD LES CHARMES SATILLIEU	070783477
		FONDATION PARTAGE ET VIE	920028560	EHPAD LES PERVENCHES	070780663
	SAS LA BASTIDE DU MONT VINOBRE	070000674	EHPAD LA BASTIDE DU MONT VINOBRE	070784053	

Année de la transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} semestre	CCAS DE COUCOURON	070001094	EHPAD SAINT JOSEPH	070786033
		CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	070000559	EHPAD RESIDENCE DU LAC	070783543
		CH DE PRIVAS ARDECHE	070002878	EHPAD DE L'HOPITAL DE LA VOULTE	070784541
				EHPAD LE MONTOLON	070005657
		EHPAD RESIDENCE YVES PERRIN	070000344	EHPAD RESIDENCE YVES PERRIN	070780622
		FONDATION DIACONESSES DE REUILLY	780020715	EHPAD "LES MURIERS"	070780523
		OXANCE MUTUELLES DE FRANCE	690048111	EHPAD LES LAVANDES	070786553
		SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD LES TAMARIS	070786439
		SAS COLISEE FRANCE	330050899	EHPAD RESIDENCE LES BAINS	070785118
	2 ^{ème} semestre	ASSOCIATION HOSPITALIERE SAINTE MARIE	630786754	EHPAD SAINT JOSEPH	070001748
		CCAS GUILHERAND GRANGES	070784111	EHPAD MARCEL COULET GUILHERAND	070783600
		CCAS MONTPEZAT SOUS BAUZON	070784137	EHPAD LES TILLEULS	070783618
		CCAS VILLENEUVE DE BERG	070784178	EHPAD LES TERRASSES DE L'IBIE	070783634
		CH DE LAMASTRE	070780366	EHPAD DU CH DE LAMASTRE	070784558
		CH DE VILLENEUVE DE BERG	070780127	EHPAD "LES CIGALINES"	070784632
		CIAS BASSIN ANNONAY	070006333	EHPAD "LA CLAIRIERE"	070784426
		EHPAD PUBLIC AUTONOME LE MERIDIEN	070008032	EHPAD RESIDENCE LE MERIDIEN	070784442
		LA BASTIDE DE LA TOURNE	250017415	EHPAD KORIAN LA BASTIDE	070785944
SAS LES CHATAIGNIERS	070002589	EHPAD LES CHATAIGNIERS	070002639		

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2026	1 ^{er} semestre	ASS BIENFAISANCE PROTESTANTS	070784186	MR DE PROTESTANTE MONTALIVET	070783527
		ASSOCIATION BETHANIE	070000302	EHPAD "LE CHALENDAS"	070001250
		ASSOCIATION DE LA MAISON DE RETRAITE	070000526	EHPAD "MAISON DE RETRAITE"ST JOSEPH	070783501
		ASSOCIATION SAINT RÉGIS	070004882	EHPAD MARIE RIVIER	070004890
		CCAS SAINT PERAY	070784145	EHPAD RESIDENCE "MALGAZON"	070783642
		CCAS SAINT PRIVAT	070785332	EHPAD LE CHARNIVET	070784277
		CCAS UCEL	070784160	EHPAD LE SANDRON	070783584
		CH DE SERRIERES	070000211	EHPAD DE L'HOPITAL DE SERRIERES	070784608
		CH DE TOURNON SUR RHONE	070780374	EHPAD DE L'HOPITAL LOCAL DE TOURNON	070784467
		CH DE VALLON PONT D'ARC	070780119	EHPAD DE L'HOPITAL DE VALLON	070784616
		CH DU CHEYLARD	070780150	EHPAD DE L'HOPITAL DE CHEYLARD	070784574
		CIAS ALBOUSSIÈRE	070000765	EHPAD RESIDENCE "LE GRAND PRE"	070784400
		EHPAD RESIDENCE LE BEAUREGARD	070780481	EHPAD RESIDENCE BEAUREGARD DE VERNOUX	070784624
		HOPITAL PRIVE DE SAINT AGREVE	070780184	EHPAD DE L'HOPITAL PRIVE DE ST-AGREVE	070784665
	2 ^{ème} semestre	ASSOCIATION SAINTE MONIQUE	070000542	EHPAD SAINTE-MONIQUE AUBENAS	070783535
		CH ARDECHE MERIDIONALE	070005566	EHPAD LE BOSC	070780333
				EHPAD LEON ROUVEYROL	070783329
		CH ARDECHE NORD	070780358	EHPAD DU CH D'ANNONAY	070784483
		EHPAD CHALAMBELLE	070000328	EHPAD "CHALAMBELLE"	070780606
		MUTUALITE FRANCAISE ARDECHE-DROME	070000641	EHPAD LES PINS	070783774
				EHPAD RESIDENCE "LE ROUSSILLON"	070783691
				EHPAD RESIDENCE "LES VERGERS"	070783709
				EHPAD RESIDENCE LANCELOT	070783667
				EHPAD RESIDENCE LES PEUPLIERS	070783683
				EHPAD RESIDENCE ROCHEMURE	070786074
		EHPAD ROCHE DE FRANCE	070783675		

Année de transmission du rapport	Echéance semestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess Juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2027	1 ^e semestre	CCAS SAINT PIERREVILLE	070784152	EHPAD LES MYRTILLES	070783626
		CH BOURG SAINT ANDEOL	070005558	EHPAD DE L'HOPITAL DE BOURG	070784525
				EHPAD DE L'HOPITAL DE VIVIERS	070784640
	2 ^{ème} semestre	ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	570010173	EHPAD LE PRE DE LONG CHAMP	070783576
		CH DE LARGENTIERE	070004742	EHPAD HLI DE ROCHER/LARGENTIERE	070784566
		CH DE SAINT FELICIEN	070780382	EHPAD DE L'HOPITAL DE SAINT-FELICIEN	070783816
		EHPAD LA CERRENO	070000369	EHPAD "LA CERRENO"	070780648
		EHPAD LE BALCON DES ALPES	070000294	EHPAD LE BALCON DES ALPES	070780531
		MAISON DE RETRAITE DE MARCOLS	070780283	EHPAD CAMOUS -SALOMON	070784590